

Tél. 04.50.59.45.90

Ce.0010008d@ac.lyon.fr

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

INFORMATION RELATIVE A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Les élèves de CM2 affectés au collège Saint-Exupéry en classe de 6^{ème}, se verront remettre leur dossier d'inscription par leur école. Dès la réception de l'affectation début juin, les familles devront valider l'inscription en ligne soit directement sur leur portail unique Educonnect, FranceConnect, ou sur l'espace numérique du collège : <https://stexupery-bellegarde.ent.auvergnerhonealpes.fr>.

Pour plus d'informations sur les démarches, vous pouvez consulter le site : www.education.gouv.fr

MODALITES D'INSCRIPTION	
Elèves entrants en classe 6 ^{ème} et nouveaux arrivants au collège	<p>Dossier complet à rendre lors des journées d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> - - MERCREDI 17 JUIN 2026 DE 9h00 à 13h00 - JEUDI 18 JUIN 2026 DE 15H00 A 19H00 -
Elèves montants en classe de 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	<p>Le dossier distribué aux élèves au retour des vacances de printemps devra être rendu <u>complet</u>, signé par les représentants légaux, au secrétariat pour le 18 mai 2026. La fiche d'autorisation de sortie sera distribuée aux élèves à compter du 11 mai 2026 et sera à rendre à la vie scolaire pour le 29 mai terme de rigueur.</p>

DOCUMENTS A FOURNIR	
Secrétariat	Fiche de renseignements administratifs signée par les représentants légaux : les deux parents doivent figurer sur le document
	Copie du jugement concernant la garde de l'enfant scolarisé en cas de séparation
	Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (obligatoire pour les élèves de 3 ^{ème})
	Photocopie du ou des livrets de famille toutes les pages : documents obligatoires pour les nouveaux arrivants dans l'établissement
	L'attestation d'assurance scolaire - responsabilité civile à remettre au professeur principal à la rentrée 2026
Vie scolaire	Fiche d'autorisation de sortie +1 photo d'identité portant le nom et le prénom de l'élève au dos
Infirmierie	Fiche d'urgence à renseigner avec soin
	Demande de transfert du dossier médical uniquement pour les nouveaux élèves dans l'établissement
	PAI + Ordonnance valide (voir fiche d'urgence)

Note bien : la liste de fournitures scolaires sera disponible sur le site du collège.

TRANSPORTS

Les demandes de transport sont à faire en ligne entre le 15 mai et le 15 juillet 2026 sur : <https://laregionvoustransporte.fr/scolaireain>

ARRIVEE DEVANT L'ETABLISSEMENT

Une plateforme pour les bus et les cars se trouve en amont de l'établissement. **Un panneau sens interdit indique que cette allée n'est autorisée pour aucun autre transport.**

Cette zone est aussi un lieu de rassemblement d'élèves **qui empruntent les transports et ne doit pas servir de dépôt minutes aux parents.**

De même les élèves ne doivent pas emprunter l'allée devant l'infirmerie du lycée et des logements, la présence de la barrière indique bien la circulation potentielle de véhicule.

Seuls les élèves équipés de deux roues sont autorisés à y accéder pied à terre jusqu'à la barrière (ils marchent à côté de leur trottinette ou vélo)

ROLE DU CARNET DE LIAISON AVEC LA FAMILLE

- ✓ **Le carnet** sert de liaison entre la famille et l'école ; **les parents doivent le consulter régulièrement, au moins chaque semaine**, pour prendre acte des informations diffusées, renseigner les coupons et signer
- ✓ C'est aussi la carte d'identité de l'élève dans l'établissement et c'est la raison pour laquelle l'élève doit :
 - En prendre grand soin,
 - Toujours l'avoir sur lui pour pouvoir le présenter à la demande.
- ✓ Il permet à la famille de :
 - Justifier **par écrit** les absences et les retards.
 - Formuler les demandes de rendez-vous,
 - Communiquer avec l'établissement.
- ✓ Il permet à l'élève de se rendre à l'infirmerie.
- ✓ **Le carnet contient aussi le règlement intérieur qui doit être signé par les représentants et l'élève.**

BOURSE NATIONALE

Vous pouvez consentir à l'étude automatique de son droit à la bourse depuis la rentrée 2024. **Vous devez au préalable effectuer votre déclaration de revenus auprès des services fiscaux** et renseigner la rubrique concernée sur la fiche de renseignements page 3. Pour instruire le dossier d'autres documents peuvent vous être demandés, il est indispensable de les fournir rapidement, si non le dossier ne pourra pas être étudié

Pour aller plus loin : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

PASS CULTURE

Les élèves de l'établissement bénéficient du Pass culture qui permet de mettre en place des sorties culturelles (ciné- théâtre ...)

DISPOSITIF CARTE JEUNES 01

La Carte Jeunes 01 pour les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}, est offert par le Département de l'Ain avec 50€ pour les activités culturelles, sportives et de loisirs, + de 170€ d'offres promotionnelles et des bons plans chez les partenaires du Département de l'Ain., pour la commander et la renouveler : Le site cartejeunes01.ain.fr

INFIRMERIE

Le service infirmerie fonctionne selon des horaires bien définis. Les heures d'ouverture sont affichées en vie scolaire et à l'administration.

En cas de problème de santé nécessitant des médicaments d'urgence et / ou des aménagements, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé en début d'année scolaire.

Les élèves ne sont pas autorisés à être en possession de médicaments au Collège.

Le PAI, à l'initiative des parents, permet de répondre de façon efficace et coordonnée à l'urgence selon les recommandations des professionnels de santé qui suivent votre enfant.

Le PAI est valable pour la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement, en l'absence de modification du protocole d'urgence. Il conviendra de fournir chaque année à l'infirmière une nouvelle ordonnance ainsi que les médicaments prescrits dont les dates de validité auront préalablement été vérifiées.

Si de nouvelles prescriptions interviennent, le médecin traitant pourra rédiger si besoin un nouveau PAI.

Pour effectuer la mise en place d'un PAI pour l'élève, il est indispensable de prendre contact avec l'infirmier(ère) de l'établissement dès le mois de juin, pour préparer la prochaine rentrée scolaire. En fonction de la situation, l'infirmier(ère) remettra le formulaire PAI à la famille qui sera chargée de le renseigner et de le faire compléter et signer par le médecin traitant de l'élève.

Le PAI complété et signé, accompagné de l'ordonnance et du traitement, devront être transmis à l'établissement dès la rentrée pour signature du chef d'établissement et information de la communauté éducative.

ASSISTANTE SOCIALE

En cas de difficultés financière, familiale ou sociale, une assistante sociale est présente dans le collège : vous pouvez prendre contact en passant par le standard de collège : 04.50.59.45.90.

Un fonds social peut être mis en place pour le paiement de la restauration scolaire, l'échéance d'un voyage etc. ...

Le dossier à compléter est disponible sur l'ENT (espace numérique de l'établissement).

PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE- PSY EN

Une PSY EN est présente au collège une journée par semaine ; tout élève ou parent souhaitant la rencontrer peut prendre rendez-vous par l'intermédiaire de la vie scolaire.

Son rôle est de conseiller les élèves dans leur orientation et de faire des bilans s'ils rencontrent des difficultés particulières.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves seront sollicités pour élire leurs représentants au Conseil d'administration de l'établissement – 7 parents sont élus et 7 suppléants pour vous représenter au Conseil d'Administration et ses instances. Les élections se déroulent courant octobre. Les listes de parents candidats devront parvenir au collège en septembre. En principe tous les parents sont éligibles et électeurs sauf si ils n'ont plus l'autorité parentale (jugement)..

ASSOCIATION SPORTIVE

Une association sportive, encadrée par un professeur d'EPS, propose plusieurs activités qui peuvent varier.

Votre enfant peut, s'il le désire, participer aux activités proposées dans le cadre de l'association sportive, à voir avec son professeur d'EPS à la rentrée. Une matinée de découverte de l'AS est organisée en début d'année pour les 6°

COMMUNICATION INTERNET

- ✓ L'établissement communique sur l'espace numérique de travail : ENT. De nombreuses informations vous seront transmises tout au long de l'année (changement d'emploi du temps, demande de rendez-vous...) ...
- ✓ L'établissement vous communiquera les identifiants de connexion pour l'accès à l'ENT Via Educonnet. Vous pourrez ainsi consulter régulièrement, les notes de votre enfant, son bulletin scolaire et ses devoirs.

Il est recommandé de conserver tous les documents liés à la scolarité de vos enfants (bulletins scolaires – attestations de sécurité routière passées en 5^{ème} et 3^{ème} - PSC1 etc...

DATES PREVISIONNELLES DE RENTREE DES ELEVES PAR NIVEAU

- Niveau 6^{ème} : mardi 1^{er} septembre 2026 de 8h30 à 16h30
Pas de cours le mercredi
- Niveau 3^{ème} mercredi 2 septembre à 8h00
- Niveau 4^{ème} mercredi 2 septembre à 8h30
- Niveau 5^{ème} mercredi 2 septembre à 9h00

Jeudi 3 septembre 2026 tous les élèves sont présents conformément à leurs emplois du temps